



Préavis de la Municipalité au Conseil communal

N° 58/2016 – 2021

**Demande d'un crédit d'étude pour l'optimisation
du site du centre sportif de la Ruayre,
chemin de la Crésentine**

Date retenue pour la séance de commission d'étude :

25 novembre 2019 à 19h30

Bâtiment administratif, salle Chamberonne

04.11.2019



Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Le présent préavis traite de l'octroi d'un crédit d'étude visant à optimiser le centre sportif de la Ruayre sis chemin de la Crésentine.

2. Contexte

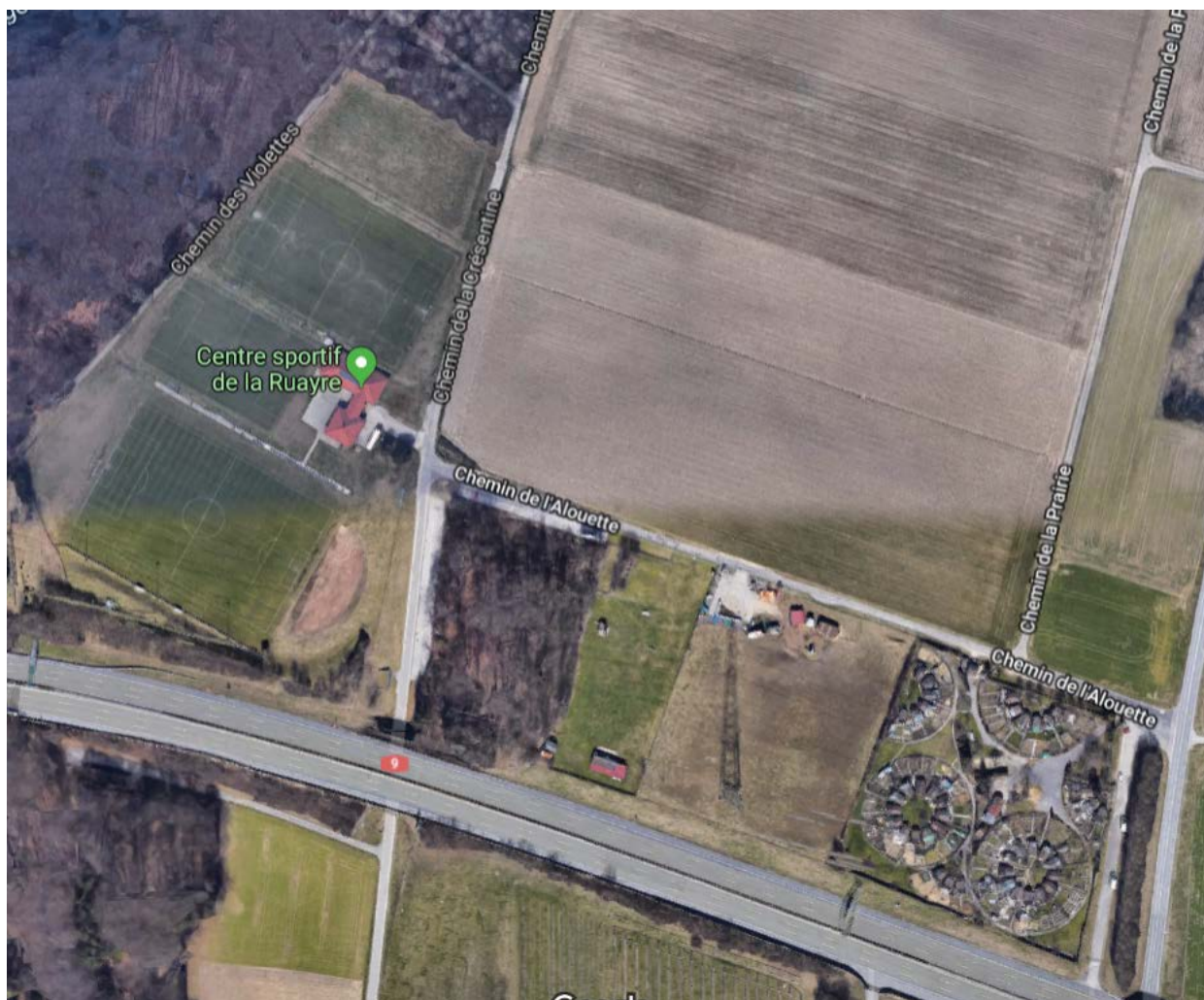
La parcelle no 1281 sur le territoire communal a fait l'objet de plusieurs discussions entre les propriétaires et la commune pour son acquisition. En effet, cette parcelle, colloquée en zone d'utilité publique pour sa plus grande partie et en zone forêt pour le reste, jouxte la parcelle communale no 1272 où est implanté le centre sportif de la Ruayre.

Après validation par le Conseil communal de l'acquisition de la parcelle no 1281, l'étude de développement du centre sportif de la Ruayre prend un nouveau sens. En effet, sa position à proximité de la parcelle du chemin des Alouettes où se trouvent les jardins familiaux, les activités du club canin ainsi qu'un potentiel de développement d'autres activités offriront des possibilités de synergie. La forêt, toute proche, offre déjà des destinations de promenades et pourra, à l'avenir, avec l'introduction des « forêts d'accueil », augmenter cette offre. Même si les activités du FC Crissier sont déjà bien implantées et pourraient être développées, ce centre sportif devra se prétendre « antenne publique » au nord de notre commune. Cette étude se veut également dans ce sens.

La disponibilité de la parcelle no 1292 au chemin des Alouettes donnait une possibilité interne de développement et une affectation nouvelle de la zone d'utilité publique située sur cette ancienne décharge. Le projet jugé trop onéreux, dans son assainissement a été refusé par le Conseil communal, la Municipalité s'est donc dirigée vers d'autres solutions. Il est vite apparu que la position de la parcelle no 1281 et sa collocation en zone d'utilité publique pouvaient être une solution intéressante, afin de répondre aux demandes de développement du FC Crissier et au souhait de la Municipalité, déjà évoqué, de centraliser les activités footballistiques sur ce site.



Situation actuelle :



3. Etude du projet

En préambule au présent préavis, nous avons évoqué les possibilités de développement de cette zone avec les responsables des forêts au vu de la proximité des lisières. La situation actuelle du site de la Ruayre est déjà en dérogation aux limites forestières. Toutefois, le service des forêts émet un avis favorable proposant même des solutions permettant d'optimiser le projet tout en diminuant les nuisances dues à l'inconstructibilité des lisières de forêt.

Nous avons également mandaté une étude préalable d'implantation maximale sur le site tenant compte de la parcelle no 1281 précitée. Cette demande a été faite afin d'être sûr de pouvoir apporter une plus-value qui répondrait à la requête du FC Crissier, souhaitant disposer d'un terrain synthétique comme surface de jeu supplémentaire. Elle permettrait également de répondre aux normes d'homologation en incluant les dimensions correspondantes aux ligues où évoluent les équipes.

Dans l'illustration, ci-dessous, figure une des possibilités d'optimisation du site de la Ruayre qui correspondrait à la demande de surfaces supplémentaires. Il ne s'agit que d'une ébauche en deux dimensions qui ne traite d'aucun détail. Le crédit d'étude aura pour but de valider l'implantation définitive des terrains, de proposer des



variantes de constructions de locaux en "ajout" ou en "souterrain" ainsi que de traiter les aspects routiers et de stationnement.



4. Demande de crédit d'étude

L'objet du présent préavis est d'obtenir un crédit d'étude de Fr. 150'000.00, afin de présenter un préavis de construction pour l'aménagement d'un terrain synthétique et la modification du site avec la création d'un terrain en herbe supplémentaire. L'étude permettra aussi d'offrir des solutions concernant des locaux supplémentaires comprenant des vestiaires, une buanderie et un local matériel. Il s'agira également de trouver des solutions d'approvisionnement en énergies renouvelables, afin de subvenir à la consommation propre du site ainsi que des propositions de synergies possibles avec les activités publiques sur ce secteur. De plus, ce crédit d'étude doit permettre de proposer un phasage éventuel des travaux ainsi que les mesures transitoires nécessaires jusqu'à la réalisation complète du projet.



5. Financement

<i>Plan des investissements 2020-2024</i>		
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2020-2024 pris en considération dans le tableau ci-dessous pour un montant de Fr. 150'000.--		
Total des investissements prévus de 2020 à 2024		Fr. 105 753 000
Divers préavis déjà votés		Fr. 13 752 000
Préavis en cours au 4 novembre 2019		Fr. 385 000
57/2016-21 Demande d'autorisation d'acquisition de la parcelle no 1281, chemin de la Crésentine	Fr. 235 000	
58/2016-21 Demande de crédit d'étude pour l'optimisation du site du centre sportif de la Ruayre, chemin de la Crésentine	Fr. 150 000	
Solde des investissements à voter selon plan 2020-2024		Fr. 91 601 000
Ecart favorable par rapport au plan d'investissements 2020-2024		Fr. 15 000
<i>Plan de financement des investissements proposé</i>		
Montant du crédit souhaité		Fr. 150 000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés par la trésorerie courante.	
Amortissements	Ces investissements seront amortis directement par un prélèvement dans le fonds de réserve no 9282.50 "Investissements futurs".	
Charges de fonctionnement	Ces investissements n'entraîneront pas de charges de fonctionnement supplémentaires.	

6. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal n° 58/2016-2021
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude



- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude pour un montant global de Fr. 150'000.00, selon les détails contenus dans le présent préavis.

accorde

à la Municipalité le montant du crédit, le mode de financement et d'amortissement ainsi que les charges de fonctionnement selon les détails figurant au plan de financement du présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 4 novembre 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire

Stéphane Rezso

Marie-Christine Berlie

Délégués de la Municipalité à convoquer : Laurent Bovay et Pierre Mühlethaler